



BUDGET 2021

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

Le 8 décembre 2020, le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil adoptait son budget pour l'année 2021.

ÉTAT PRÉVISIONNEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

REVENUS	2021	2020
Taxes sur la valeur foncière	1 610 126	1 609 813
Taxes sur une autre base	1 003 527	956 317
Autres revenus	270 528	255 140
TOTAL DES REVENUS	2 884 181	2 821 270
DÉPENSES	2021	2020
Administration générale	823 767	693 274
Sécurité publique	499 258	497 083
Transport	344 158	308 137
Hygiène du milieu	926 774	840 321
Santé et Bien-être	11 546	11 749
Aménagement et urbanisme	104 329	104 021
Loisirs et culture	263 264	253 020
Financement et réserve affectée	-88 915	113 665
TOTAL DES DÉPENSES	2 884 181	2 821 270

PRINCIPALES DÉPENSES 2021 RELIÉES AUX ORGANISMES EXTERNES

	Quote-part	% budget
MRC de Vaudreuil-Soulanges	179 482	6,22 %
CMM—Communauté métropolitaine de Montréal	30 373	1,05 %
Sûreté du Québec	175 773	6,10 %
Assainissement des eaux usées (Pincourt)	336 966	11,68 %
Régie de l'eau de l'Île-Perrot	189 103	6,56 %
Autorité régionale de transport métropolitain	40 623	1,41%
	952 320	33,02%

MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,

J'espère que tout se passe bien pour vous et vos familles en cette période difficile pour tous. Il me fait plaisir de vous présenter le Budget 2021 qui a été réalisé par votre conseil municipal en portant une attention particulière aux aspects de la situation économique actuelle.

Je suis fier de vous annoncer que le taux de taxation a été maintenu et que seuls certains services ont subi une légère augmentation.

Je tiens à remercier toute la population des efforts que vous faites depuis plusieurs mois pour que nous nous sortions, le mieux possible, de cette crise sans précédent. Je tiens à exprimer ma gratitude aux employés et au conseil pour les efforts soutenus qu'ils fournissent en s'adaptant à toutes les mesures qu'ils se voient imposer pour maintenir un maximum de services à la population.

Je vous souhaite que l'Année 2021, encore toute neuve, vous garde en Santé et en Paix.

Michel Bourdeau, maire

BUDGET 2021

TAXATION





TAXES	RÉSIDENTIELLE		NON RÉSIDENTIELLE	
	2021	2020	2021	2020
FONCIÈRE				
/ 100 \$ d'évaluation	0,77885	0,77885	2,02141	2,02141
SERVICES				
Eau	314 \$	302 \$	314 \$	302 \$
Égout	385 \$	385 \$	385 \$	385 \$
Ordures ménagères	121 \$	114 \$	121 \$	114 \$
Matières recyclables	76 \$	72 \$	76 \$	72 \$
Matières organiques	46 \$	43 \$	46 \$	43 \$
Résidus verts	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$
Résidus d'automne (feuilles)	9 \$	9 \$	9 \$	9 \$

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus des villes/municipalités. Elles sont principalement composées de la taxe foncière générale dont les taux sont établis pour chacune des catégories d'immeubles en fonction des dépenses prévues au budget de fonctionnement. La taxe foncière est imposée à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation. La Municipalité impose également des tarifications pour les services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles.

LE TAUX DE BASE DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL



COMPARAISON TAXATION ANNUELLE 2020 ET 2021 - RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

 VALEUR 200 000 \$	 VALEUR 250 000 \$	 VALEUR 300 000 \$	 VALEUR 350 000 \$
COÛT	COÛT	COÛT	COÛT
2021 2 632 \$	2021 3 050 \$	2021 3 469 \$	2021 3 888 \$
2020 2 612 \$	2020 3 032 \$	2020 3 453 \$	2020 3 873 \$
DIFFÉRENCE 20 \$	DIFFÉRENCE 20 \$	DIFFÉRENCE 16 \$	DIFFÉRENCE 15 \$

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

TAUX / 100 \$ d'évaluation	2021	2020
RÈGLEMENTS		
Règlement 614 — Camion autopompe et équipements	0,01169	0,01169
Règlements 615 et 625 — Réhabilitation de l'aqueduc (3 ^e Boulevard, boul. de l'Église et 7 ^e Avenue)	0,00879	0,00887
Règlement 626 — Bâtiment abritant le service de protection des incendies	0,03279	0,03585
Règlement 631 — Travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire	0,00542	0,00543